

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire Commission Espèces et Habitats		
AVIS		
Date : 18 juin 2013	Objet : Projet de liste rouge des populations régionales d'espèces d'oiseaux nicheurs en Pays de la Loire	Vote : Avis Favorable

Résumé

Suite à l'élaboration en 2008 de l'état des lieux de l'avifaune prioritaire en Pays de La Loire par la coordination régionale LPO (Marchadour & Séchet, 2008) et en complément du travail en cours sur l'atlas de l'avifaune nicheuse en Pays de la Loire, la coordination LPO a souhaité établir une liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

Le travail s'est appuyé sur des personnes ressources et un comité d'experts.

Sur les 198 espèces évaluées, 96 ressortent en LC, 3 en DD, 20 en NT, 22 en VU, 18 en EN, 17 en CR et 22 en NA.

Contexte

Suite à l'élaboration en 2008 de l'état des lieux de l'avifaune prioritaire en Pays de La Loire par la coordination régionale LPO (Marchadour & Séchet, 2008) et en complément du travail en cours sur l'atlas de l'avifaune nicheuse en Pays de la Loire, la coordination LPO a souhaité établir une liste rouge régionale. Cette démarche bénéficie du soutien de la DREAL et du Conseil régional. Elle s'appuie sur la méthode UICN (UICN 2001, UICN 2003, UICN France 2011, UICN Standards & petitions Subcommittee, 2011).

La démarche adoptée pour l'établissement de la liste rouge

Le projet a été coordonné par Benoît Marchadour, au nom de la coordination régionale LPO des Pays de la Loire. Il s'est appuyé sur le réseau de personnes ressources constitué pour la rédaction en cours de l'ouvrage « Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire » (90 personnes environ).

Un « comité d'experts » a été créé. Il regroupe 7 personnes, dont les compétences en ornithologies sont reconnues au niveau régional : Jean-Claude Beaudoin, Édouard Beslot, Nicolas Boileau, Didier Montfort, Willy Raitière, Dominique Tavenon et Pierre Yésou. La méthodologie a été présentée aux membres du comité d'experts lors d'une première réunion. Des échanges ont ensuite eu lieu par e-mail pour valider une première version de la liste : classification des espèces ne nécessitant pas nécessairement de débat (validation de leur statut) et identification des espèces nécessitant un débat collégial. Ce débat a eu lieu le 29 mars 2013 à Nantes lors d'une journée de travail réunissant les membres du comité d'expert, ainsi qu'un membre du CSRPN des Pays de la Loire.

On regrettera qu'aucun représentant de la Sarthe n'ait souhaité (ou pu) participer à ce comité d'experts.

Les résultats

198 espèces ont été confrontées aux critères de l'UICN. Seules 3 espèces n'ont pu être évaluées (Faisan de Colchide, Perdrix rouge et Perdrix grise) en raison des lâchers réguliers d'individus d'élevage de ces espèces. Le principe de ne pas les évaluer a été validé en comité d'expert.

50 espèces ont fait l'objet d'échanges en comité d'expert. Un consensus s'est dégagé pour chacune des espèces discutées. Au final le comité d'expert a donc validé la liste rouge proposée pour validation au CSRPN.

Le rapport présenté au CSRPN pour avis (complété dans l'envoi par le tableau global des 201

espèces analysées et par l'avis de l'UICN), constitue une bonne synthèse des échanges et permet d'apprécier la qualité globale de ce travail. Une erreur de numérotation des figures page 17 nécessite néanmoins d'être corrigée pour la bonne compréhension du document.

Sur les 198 espèces évaluées, 96 ressortent en LC, 3 en DD, 20 en NT, 22 en VU, 18 en EN, 17 en CR et 22 en NA. **La commission valide la classification proposée mais souligne que le classement de certaines espèces en CR ou en EN est favorisé par la faiblesse des populations, quand bien même les populations de ces espèces soient plutôt en expansion.**

Il conviendra donc de prendre des précautions dans l'utilisation de ce type de Liste rouge qui est différent par exemple d'un travail de hiérarchisation des priorités d'actions ou de définition d'une politique régionale. De même, l'échelle régionale considérée dans ce travail constitue une limite géographique en deçà de laquelle la méthode de l'UICN n'est plus pertinente. Ce travail ne peut donc être mené à l'échelle départementale. **La commission souhaite donc que la publication de la liste soit accompagnée d'un préambule explicitant clairement les limites à l'utilisation de ce type de liste et les précautions à prendre dans son interprétation par les acteurs locaux.**

Nous regrettons par ailleurs que les espèces d'oiseaux nicheurs considérées comme disparues à l'échelle régionale (RE) n'aient pas été intégrées. Pour l'intérêt historique et leur valeur pédagogique en matière de conservation de la nature, il serait opportun que la version finale de la liste les intègre.

Par ailleurs la commission souhaite que cette Liste rouge porte l'intitulé suivant : "Liste rouge des populations régionales d'espèces d'oiseaux nicheurs des Pays de La Loire".

Le rapporteur du CSRPN atteste de la bonne utilisation des critères de l'UICN pour l'établissement de cette liste rouge. Benoît Marchadour a proposé un « principe » d'ajustement pour prendre en compte les populations extra-régionales (explicité p. 16 de la note remise au CSRPN). Ce principe a reçu l'accord du comité d'experts. L'UICN a également validé ce principe. L'UICN a émis un avis favorable sur cette liste rouge.

En conclusion, la Commission propose un avis favorable sur la méthodologie utilisée pour l'élaboration de cette liste rouge. Elle invite désormais les services de l'État et les acteurs régionaux à poursuivre la réflexion engagée par ce travail en publiant la liste rouge avec un préambule précisant les précautions d'utilisation, tout en s'appuyant sur la récente publication du MNHN : Étude prospective pour la valorisation des Listes rouges régionales – propositions méthodologiques (Barneix M, Gigot G, février 2013, rapport SPN 2013-3). La commission invite par ailleurs la DREAL à poursuivre ce travail en révisant, si besoin, la liste des espèces déterminantes ZNIEFF.



Jean-Guy ROBIN

Animateur de la Commission